

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

*C.P.T.E n° 93.025*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire*

**DATE DE CONVOCATION**

*8 Février 1993*

**DATE D'AFFICHAGE**

*8 Février 1993*

**ETAIENT PRESENTS** : *MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.*

**ETAIENT REPRESENTES** : *M. MOULINEAU par M. MARCONI  
M. SABATHIER par M. CANDAU*

**ABSENTS- EXCUSES** : *MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP*

*Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.*

*Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 28*

**OBJET** : *AVANCE SUR SUBVENTION A L'AERO CLUB*

**VOTE** : *UNANIMITE*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance sur subvention 1993, à l'AERO CLUB DE ROYAN.*

*Cette avance serait de : 40.000 Francs (Quarante Mille Francs).*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accorder une avance sur subvention à l'AERO CLUB DE ROYAN pour un montant de 40.000 Francs (Quarante Mille Francs)
- Cette avance sera prélevée d' office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1993 par la Ville de ROYAN à l'Aéro-club de ROYAN.
- Cette dépense sera inscrite au chapitre 945.18 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 24 FEVRIER 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS